



**MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE
SAÔNE ET LOIRE**

Canton de LUGNY - Arrondissement de MACON
23 Place de la Mairie
71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE
Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59
e.mail : mairie.stgs@wanadoo.fr

CONSULTEZ LE SITE INTERNET

www.saint-gengoux-de-scisse.fr

Saint Gengoux de Scissé, le 22 juillet 2020

INFORMATIONS A LA POPULATION

1 – SECRETARIAT DE MAIRIE –

Le secrétariat de mairie sera **FERME**

du LUNDI 03 AOÛT 2020 inclus

au VENDREDI 21 AOÛT 2020 inclus

2 – LOCATIONS

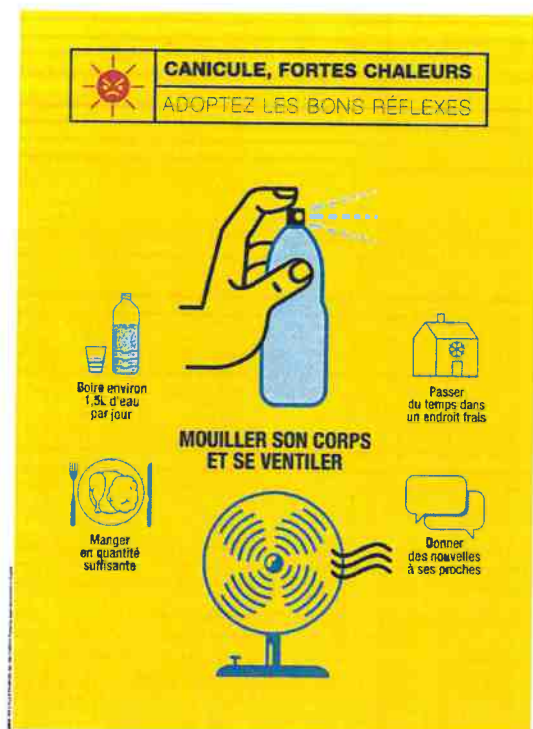
- Appartement de type F3, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 79 m², loyer de 516 € (dont 80 € pour le chauffage). Libre de suite
- Appartement de type F4, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 112 m², loyer de 600 € (dont 100 € pour le chauffage). Libre de suite
- Appartement de type F3, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 100 m², loyer de 604 € (dont 100 € pour le chauffage). Libre début août
- Petite Maison de type F3, hameau de bonzon, 65 m², loyer 520 €, chauffage individuel poêle à granulés). Libre de suite

Pour tout renseignement, s'adresser auprès de Madame JOUSSEAU Laurence, Adjointe au Maire, tél. 06.82.77.94.44

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

3 - CANICULE - RAPPEL -

En raison des températures estivales qui approchent, nous vous rappelons d'être vigilants, particulièrement auprès des personnes âgées de votre entourage et voisinage.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé-sécurité.gouv.fr/canicule • www.mairie.fr • #canicule



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.santé-sécurité.gouv.fr/canicule • www.mairie.fr • #canicule



En cas de souci, vous pouvez appeler :

ROUSSET Sylvia Tél. 06.78.09.13.90

JOUSSEAU Laurence Tél. 06.82.77.94.44

JAILLET Danièle Tél. 06.83.02.09.54

3 - SITE INTERNET COMMUNAL - RAPPEL -

Afin d'actualiser les renseignements du site internet communal, nous avons besoin de connaître certaines informations concernant les différent(e)s associations, entreprises, sociétés, commerces, artisans, hébergements, etc ...

Il est également possible d'insérer une photo pour illustrer votre établissement (ou activité), si cela vous intéresse, veuillez-nous la joindre au questionnaire ou nous la faire parvenir par email.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Vanessa Daujean, téléphone 07 71 85 85 34 ou par email : mairie.stgs@wanadoo.fr

D'avance nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner en mairie le questionnaire ci-joint. (voir feuille ci-jointe)

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

QUESTIONNAIRE – SITE INTERNET –

A retourner en mairie

(merci de bien vouloir cocher la ou les cases vous concernant)

ASSOCIATION (à remplir uniquement par le Président)

Nom :

But / Objectif :

Nom du Responsable :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Site internet :

ENTREPRISE **SOCIETE** **COMMERCE** **ARTISAN**

Nom :

Activité :

Responsable ou gérant :

Contact commercial :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Site internet :

GITE **CHAMBRE D'HÔTES** **AUTRES HEBERGEMENTS** : (préciser)

Nom de l'établissement :

Propriétaire :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Site internet :

Si vous souhaitez transmettre d'autres informations par le biais de ce site, veuillez-nous les indiquer ci-dessous :

4 - FERMETURE ESTIVALE BIBLIOTHEQUE COMMUNALE -

Dernière permanence le **SAMEDI 1^{er} AOÛT 2020**,
la **REOUVERTURE** aura lieu le **MARDI 25 AOUT 2020**

Rappel des jours et horaires d'ouverture :

MARDI : de 16 H 30 à 18 H 00

SAMEDI : de 10 H 00 à 12 H 00

5 - RAPPEL - Réouverture des Déchetteries de Péronne et de Tournus aux horaires habituels

Depuis le **lundi 11 mai 2020**, l'accès aux déchetteries est de nouveau possible aux particuliers selon les modalités suivantes :

- Pas plus de deux véhicules sur site en même temps
 - Être muni de son badge d'accès
 - Respecter les gestes barrière
 - Respecter les gardiens
 - Merci de trier vos déchets avant de venir en déchetterie afin d'évacuer le site rapidement •
- Laisser votre emplacement propre après votre passage
- Le gardien ne touchera pas vos déchets mais il sera là pour vous orienter

Les filières de traitement n'étant pas toutes opérationnelles à ce jour, seuls les déchets suivants seront acceptés (liste évolutive) :

Déchets acceptés	Déchets refusés
Encombrants Végétaux Ferraille Appareils électriques Cartons Peintures et autres produits dangereux Bois Huile de friture Huile de vidange Placoplatre Gravas Tout type de meuble (plastiques, bois...) sous réserve de la capacité de stockage de la benne	Vêtements Pneus

De longues files d'attente sont à prévoir, merci de votre patience, cependant ne vous précipitez pas dès l'ouverture et protégez-vous.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le responsable technique du service de Gestion des déchets M. VORILLION AU 06 17 76 21 05.

Déchetterie de Tournus

Zone industrielle des Joncs
71700 TOURNUS
Tél. : 07 87 29 16 18

Lundi : 14h00 – 17h00

Du mardi au vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Samedi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Fermée les jours fériés

Déchetterie de Péronne

54 rue des Teppes Soldats
71260 PERONNE
Tél. : 06 81 29 48 31

Lundi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 14h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Fermée les jours fériés

PÉRONNE 71260 ZA les Teppes Soldats
Lundi 14h00-17h00
Mercredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Vendredi 14h00-17h00
Samedi 9h00-12h00 / 14h00-17h00

• EN DÉCHÈTERIE •

TOURNUS 71000 Z des Joncs
Lundi 14h00-17h00
Du Mardi au Vendredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Samedi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

APPAREIL ÉLECTRIQUE

Avant de venir déposer votre déchet, vérifiez qu'il est bien emballé et protégé.

TEXTILE, CHAUSSURE

NON HUMIDE

Mettez vos vêtements et chaussures dans le sac, ne placez que des vêtements et chaussures propres et secs. Attachez les chaussures par paires, en mettant les laces en avec un élastique. Ne mettez pas de linge mouillé ou souillé par des produits ménagers ou chimiques. Fermez bien le sac. MERCI !

MOBILIER USAGÉ

LES MOBILES VONT DANS LE CONTRE-BOÎTE À DÉCHETS

Par des meubles et matériels autres recyclables en alternatif au bois.

CHAIRES FAUTEUILS TABLES
LITTERE BANGERS/JARDIN

Les éléments de décoration en bois recyclés ne sont pas acceptés, comme de mobilier. Les déchets suivants sont à déposer dans les autres boîtes : Tapis, jouets, objets, objets ménagers, ustensiles, ustensiles, ustensiles.

PRODUIT CHIMIQUE

DES MÉNAGES

Qu'il soient vides, remplis ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques sont dangereux et doivent être déposés à la déchetterie ou dans les consignes. Il faut les déposer en déchetterie ou dans les points de collecte particuliers, à poser dans leur emballage d'origine.

Eco-systèmes
Le plus simple est le meilleur

Eco-FLC

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

ECO DDS

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Convocation le : 02 juillet 2020

Affichage le : 11 juillet 2020

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET – Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Nathalie BUSSERET – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY -

Excusés : Cécile BARRET – Didier GAULT (a donné pouvoir à Monique SANGOY) – Thierry VERGNAUD – Jean-Christophe GUYON –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements reçus de Monsieur GUENOT Alexandre, des assistantes maternelles du Cheval à Bascule et de Monsieur ROBELIN Bernard.

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 15 juin dernier. Le Compte-rendu de la séance du lundi 15 juin est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

Madame DAUJEAN Vanessa est nommée secrétaire de séance.

1) – Elections Sénatoriales 2020 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants -

Monsieur le Maire explique que le 27 SEPTEMBRE 2020 auront lieu les élections sénatoriales. Le délégué municipal élu par le conseil municipal élira les sénateurs. La Commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE doit procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

VU le décret n° 2020-812 du 29 JUIN 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire n° INTA2015957J du 30 JUIN 2020 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté n° DCL-BRE-2020-58 de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 30 JUIN 2020,

Après installation du bureau électoral, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder aux élections.

Madame Vanessa DAUJEAN a été désignée secrétaire de séance, Madame Monique SANGOY et Monsieur BARRAUD Robert sont les deux conseillers municipaux les plus âgés, Messieurs Anthony BLANC et Gaël LAPALUS sont les deux conseillers municipaux les plus jeunes.

A l'issue des votes, ont été élus délégués titulaires : GAGUIN Pascal, GAULT Didier et JAILLET Stéphane et ont été élus délégués suppléants : SANGOY Monique, PIRON Jacqueline et JOUSSEAU Laurence

2) – Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois – Convention relative à l'achat groupé de masques barrière en tissu -

Monsieur le Maire rappelle l'achat groupé de masques réutilisables auprès de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois par le biais de la Région Bourgogne Franche Comté au prix unitaire de 1.59 € HT.

L'Etat prendra à sa charge 50 % du coût des masques achetés par les collectivités entre le 13 avril 2020 et le 1^{er} juin 2020. Cette subvention sera versée à la Communauté de Communes, structure qui a émis le bon de commande pour les collectivités. Une facture sera ensuite transmise à la commune en tenant compte de ce dispositif.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention correspondante entre la commune et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois.

Le Conseil Municipal accepte la présente convention et autorise le Maire à la signer.

3) – Dossier Appel à Projet « label Ecoles Numériques 2020 » -

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par l'école pour l'achat de mobilier dans le cadre de l'appel à projet « label Ecole Numériques 2020 ».

Mesdames ROUSSET Sylvia, JOUSSEAU Laurence, adjointes au Maire, Nathalie BUSSET et Monsieur le Maire ont rencontré le Directeur d'école pour l'étude et la préparation du dossier.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, présente le devis correspondant.

Le dossier final a été transmis le 06 juillet dernier pour un équipement prévu sur le budget communal 2021 de 5 270 € TTC subventionné à hauteur de 50 %.

4) – Tunnel -

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la visite du tunnel par les conseillers municipaux avec Monsieur Lionel BARRIQUAND, spéléologue, qui a eu lieu le dimanche 28 juin dernier.

À la suite des effractions constatées par les spéléologues intervenants dans le tunnel, sur la porte d'entrée côté « la Verzée » un affichage a été effectué pour signaler l'interdiction de pénétrer dans le tunnel sans l'accord du Maire. Le système de fermeture des portes sera modifié afin de limiter les risques d'effraction. Une convention sera signée entre la commune et les spéléologues afin de fixer les dispositions d'intervention.

Une importante fuite sur la conduite d'eau du tunnel a été constatée et perturbe l'accès des spéléologues. Des travaux de réparations de la conduite est envisagée en lien avec les spéléologues et la commune.

Un article sur l'environnement est prévu prochainement dans le Journal de Saône et Loire rappelant l'importance de cette conduite d'eau lors de sa création.

5) – Travaux de Voirie -

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente trois devis réalisés par l'EURL MICHOUX Patrick 71260 MONTBELLET pour la réfection des voies avec utilisation de point à temps :

- Route de l'étang à Bonzon : 800.00 € HT soit 960.00 € TTC
- Route de Treuil (remblai) à Boye : 2 122.00 € HT soit 2 546.40 € TTC
- Chemin du milieu à La Verzée : 5 446.00 € HT soit 6 535.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les deux premiers devis présentés pour les routes de Bonzon et de Boye d'un montant global de 2 922.00 € HT soit 3 506.40 € TTC.

Concernant le chemin du milieu à La Verzée, le Conseil Municipal décide de faire réaliser d'autres devis.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du devis demandé auprès de la Tournusienne de Marquage pour la réfection des marquages routiers.

Monsieur Anthony BLANC informe le Conseil Municipal de l'augmentation importante de la circulation des véhicules poids-lourds sur le chemin de Jeangles à Bassy créant un début d'affaissement de la voie, et demande la possibilité d'interdire le transit des poids-lourds sur cette route.

Le Conseil Municipal décide de prendre conseil auprès des Services de la D.R.I. (Direction des Routes et des Infrastructures).

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du courrier adressé à Monsieur RENOUX-GRAPPIN pour lui demander l'égouttage des arbres de sa propriété le long du trottoir vers le Foyer Rural gênant la circulation des piétons et des véhicules.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du problème constaté sur la pompe de la fontaine, place de la mairie. Une intervention de l'électricien est prévue pour remédier au problème.

Concernant le radar solaire situé à l'entrée de Bassy, Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, a signalé au responsable de SIGNAUX GIROD les dysfonctionnements de l'appareil. Il est venu constater sur place. Il faudrait changer l'orientation du panneau solaire, le buisson situé à côté perturbe son fonctionnement.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle l'importance de signaler et contrôler les plantes d'ambrosie sur la commune, plante dont les pollens sont très allergisants. Des spécimens ont été recensés sur la commune de Viré.

Monsieur LAPALUS Gaël rappelle le problème d'absence de borne incendie sur le hameau de « La Verzée » et demande une réflexion pour trouver une solution, éventuellement réservoir « poche d'eau » sur terrain privé.

Madame Vanessa DAUJEAN rappelle la dangerosité pour les nombreux enfants utilisant l'abribus de Poil Rouge concernant l'abribus et le manque d'éclairage. Le Conseil Municipal décide de contacter la Direction des Routes et des infrastructures afin d'étudier une solution.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, demande la réalisation de la tonte de la pointe du massif, place du marronnier, par les employés communaux.

6) – Travaux de Bâtiments -

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des travaux réalisés par l'entreprise SNAD 71960 LA ROCHE VINEUSE sur la toiture du Foyer Rural pour un montant global de 4 620.00 € HT soit 5 544 € TTC.

Madame Jacqueline PIRON précise qu'elle a rencontré les propriétaires du Relais de Scissé pour leur demander l'élagage de la haie en limite du Foyer Rural. Le nécessaire sera fait prochainement.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la consultation en cours pour les travaux de rénovation du logement F3 de l'immeuble communal. La clôture de cette consultation est prévue le 15 juillet prochain à midi.

La Commission d'Appels d'Offres se réunira le mercredi 15 juillet 2020 à 14 H 00 pour l'ouverture des plis. Le début des travaux est prévu pour le 15 septembre 2020.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que les employés communaux sont intervenus pour nettoyer le hall de l'immeuble.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé à Madame COMAS Béatrice pour l'accès à son logement par l'électricien, Monsieur DEVELEY Xavier, concernant les travaux de mise en conformité du compteur électrique, conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR). Les travaux sont prévus pour le 23 juillet prochain.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du mauvais état constaté des stores de la salle d'évolution et de la classe de Monsieur MORO à l'école. Ceux-ci ont déjà été réparés plusieurs fois par l'employé communal. Le Conseil Municipal décide de faire chiffrer ces travaux.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des échanges qu'il a eu avec les Services de l'OPAC de Saône et Loire pour l'élagage d'une haie le long du lotissement La Borde ainsi que l'installation d'une poubelle supplémentaire pour le lotissement. Le nécessaire sera fait prochainement.

7) – Questions diverses

✓ 14 juillet 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2020 concernant l'interdiction de la détention et l'utilisation de pétards et feux d'artifices par des particuliers à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2020 en raison de la situation de sécheresse sur le département de Saône et Loire.

✓ La Tirelire des Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Tirelire des Ecoles pour l'utilisation d'un local afin de stocker une partie de leur matériel. Après avoir étudié avec la Présidente les quelques possibilités, une solution a été trouvée avec un stockage sur une petite partie à gauche dans la grange de Bassy. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ Saint Vincent Cantonale

Madame PIRON Jacqueline informe le Conseil Municipal du stockage du matériel décoratif utilisé lors de la dernière Saint Vincent dans le garage situé dans la cour d'école.

✓ **SATT INTERIM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prolongation du contrat de Monsieur DECOUCUT Bernard, intérimaire, du 17 au 31 juillet prochain, en raison des congés de Monsieur TOMAS et de prolongation d'arrêt de travail de Monsieur GILLONNIER.

✓ **Boîte à livres**

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, fait part de la demande de Monsieur GUENOT pour l'installation d'une boîte à livres à l'extérieur de l'épicerie, et propose que celle-ci soit réalisée par les employés communaux. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ **Fleurissement Communal**

Monsieur LAPALUS Gaël fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu mercredi 08 juillet. La commission a fait l'état des lieux des différents espaces verts et a pu relever que certains arbres situés sur les fruitières sont à couper.

✓ **SIVOM Assainissement**

Monsieur LAPALUS Gaël rappelle le projet à l'étude concernant l'assainissement du hameau de « la Verzée » et demande s'il serait possible de prévoir le réseau sur des parcelles privées. Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, précise que cette étude a été réalisée par le SIVOM, service gestionnaire du réseau, sur le domaine public afin de faciliter la création et l'accès au réseau et d'éviter les servitudes sur des terrains privés. Il ne s'agit que d'une étude. Il faut attendre de savoir si le projet sera envisageable par le SIVOM.

La séance est levée à 21 H 30.